

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier

2021_012



**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Subvention ANDCDG

Séance du 09 février 2021

Le 17 mars deux mille vingt un à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi
de la convocation
le 01/03/2021

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie Gorges ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Date de l'affichage
du PV :

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

SUBVENTION ANDCDG

Le Président présente à l'assemblée :

L'association nationale des centres de gestion qui regroupe les directeurs et directeurs- adjoint sollicite l'attribution d'une subvention pour son fonctionnement.

Cette association propose des journées d'informations, de formations et participe à de nombreux travaux au niveau national. Des groupes de travail technique selon le besoin des Centres de Gestion sont également réunis et apportent un soutien important au Centre de Gestion.

Cette association travaille en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Centres de Gestion.

Vu le code Général des Collectivités,

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 euros pour 2021.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 euros pour 2021.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Mende, le 17 mars 2021

Le Président,



Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de

l'Etat le

Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier